



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 6 février 2024

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT – Sylvie BARTHELEMY - Céline BESSONNAT - Marie-Claire MULLIERE - Stéphanie GREMERET – Sylvie SAUNIER

MM. Dominique BOUILLLOUX - Yves LOMBARD - Cédric TISSOT - Cédric DAUGE – Sébastien LESSARD

Absent excusé : Quentin D'ALASCIO

Absente : Constance FINAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal du 19 décembre 2023. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- FSL 2024,
- mandat au centre de gestion pour une couverture santé.

Le Conseil valide.

FSL 2024

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de solidarité de logement a pour objectif d'aider les personnes et les ménages en difficulté à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Grâce à cette contribution communale fixée à 0.35 ct € par habitant, plusieurs foyers pourront bénéficier du FSL le cas échéant.

Le Conseil s'engage à verser à nouveau cette participation pour 2024.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Contrats collectifs du Centre de Gestion pour la couverture des risques de santé

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance santé, mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité :13 voix pour

Travaux chemins piétons

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les travaux des chemins piétons prévus courant d'année 2024:

- Route de Saint-Etienne
- Les Bruyères
- Boulay

Les membres du conseil valident les devis présentés.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité :13 voix pour

Contrats agents

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler le contrat de Jérôme LAGARDE, dans les services espaces verts de la commune, à mi-temps, du lundi 04 mars jusqu'à fin septembre.

Le Conseil valide cette proposition.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Il fait part également du départ en retraite de Chantal CAILLET fin mars.

Bail de chasse

Au vu de toutes les actions menées au cours de l'année par les membres de la société de chasse, le Conseil municipal a validé la cession du bail de chasse à 1 € symbolique en date du 5 novembre 2019.

Cependant, il est dorénavant interdit par le Service de Gestion Comptable de Louhans d'émettre des titres inférieurs à 15 €.

Le bail de chasse doit être modifié, avec un fermage annuel de 15 €.

La société de chasse annonce avoir mené une campagne de chasse aux ragondins et en avoir tué un grand nombre.

La municipalité propose de verser une subvention de 250 euros à la société de chasse pour participation aux frais engagés.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Remboursement arrhes de location

M. le Maire fait part au Conseil

- d'une demande de remboursement d'arrhes pour la réservation de la salle polyvalente, versés le 26/06/2023 au nom de Mme CREUZOT Christelle, pour un montant de 100 €

- d'une demande de remboursement d'arrhes pour la réservation de la salle polyvalente, versés le 01/10/2023 au nom de Mme VUEZ Manon, pour un montant de 100 €

Le Conseil approuve ces remboursements.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Exonération de la taxe foncière des propriétés bâties

La loi de finances 2024 actualise les dispositifs d'exonération de TFPB en faveur des économies d'énergie (article 143 LF 2024), articles 1383-0-B et 1383-0-B bis CGI) Les articles relatifs aux exonérations de TFPB relatives aux économies d'énergie sont réécrits pour tenir compte de l'obsolescence du label BBC 2005 :

- dès 2025 pour les logements « anciens » ;
- dès 2024 pour les logements « neufs ».

Ces exonérations qui resteront facultatives nécessitent une délibération de la commune, libre d'exonérer pour la part de TFPB lui revenant ; ces exonérations ne sont pas compensées par l'État.

Concernant l'exonération TFPB en faveur des logements neufs (article 1383-0 B bis) :

- les critères de performance énergétique et environnementale sont alignés sur ceux de l'exonération TFPB du I bis de l'article 1384 A ;

- l'exonération, d'une durée de 5 ans, requiert une délibération préalable des collectivités, qui en fixent le taux entre 50 et 100 % ;
- l'exonération débute à compter de la 3ème année qui suit l'achèvement de la construction si elle est totalement exonérée les 2 premières années en application de l'article 1383.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- . décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts
- . fixe le taux de l'exonération à 50 %
- . charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Orientation budgétaire

M. le Maire donne des pistes de réflexion à avoir sur l'orientation budgétaire 2024, à savoir :

.Chemins piétons :

Route de Saint-Etienne-en-Bresse

Les Bruyères

Boulay

. aménagement du cimetière

. aménagement du plateau sportif

. changement des menuiseries à l'école

. réparation de l'étang de la Verne

La commission finance aura lieu le 19 février prochain à 18h00.

Fonds de concours voirie

Une réflexion est à mener sur la somme à inscrire au budget pour le fonds de concours voirie.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Inauguration chaufferie :

Vendredi 1^{er} mars : inauguration officielle

Samedi 2 mars : porte ouverte au public

- Etang de la Verne :

Nouvelle réparation réalisée par l'équipe de scaphandriers

- Etang (situé vers l'ancienne propriété de M. Mela) :

Les conseillers décident de se laisser le temps de réflexion sur la vente ou non de ce bien

- PLUI :

Une réunion s'est tenue à la Com-com pendant laquelle ont été présentées les remarques des communes sur l'évolution du PLUI.

Yves LOMBARD informe le Conseil

- De l'intervention de la Compagnie des déboucheurs dans le logement Rue de la Citadelle, occupé par M. et Mme Grandjean.
- De l'intrusion de personnes dans une classe de l'école.
- Des dates de représentation du théâtre les 8 et le 10 mars.

Colette JODAR TORES informe le Conseil

- Du devis demandé pour faire une plateforme de stockage dans le local CIA à côté de la chaufferie.

Nathalie TISSOT évoque

- Le conseil d'école qui aura lieu mardi 19 mars.
- Le remplacement de Chantal. Une personne sera recrutée pour accompagner dans le bus le soir.

Marie-Claire MULLIERE évoque

- La distribution des colis et la visite de personnes en EHPAD avec le Conseil jeunes.
- Le fleurissement : remise des prix 1 fleur.
- La tenue de la réunion avec les 8 communes de l'ancienne Com-Com pour l'utilisation des bâches.
- La mise en place d'une animation Van 71 avec la participation d'une dizaine de personnes.

Sylvie BARLETHEMY informe

- La manifestation de l'ASCB aura lieu le 10 mars à Sennecey-le-Grand au château de Ruffey.

Dominique BOUILLOUX évoque

- La présence de nombreux nids de frelons asiatiques sur la commune et la vigilance à adopter.

Cédric TISSOT évoque

- La réparation nécessaire d'une vanne le long des digues sur la commune au niveau de la route des Relouises et demande une participation financière de la commune.

Cédric DAUGE,
Maire

